



→ Mission

Membre du conseil d'administration, il participe à la vie associative locale : Il véhicule les buts et les valeurs de l'ADMR et est à l'écoute de la population sur le secteur d'intervention de son association.

Selon ses centres d'intérêts, il participe aux activités de l'association et aux commissions qui s'y rattachent. Il peut assurer une mission de référent dans un domaine particulier.

OBJECTIF DE LA MISSION

Participer à la vie associative et aux décisions prises par l'Association ou la Fédération

ENVIRONNEMENT DE LA MISSION

Cette mission, ce mandat impliquent un travail en équipe avec les administrateurs et les équipes salariées.



→ Détail des tâches

Participer à la vie associative :

- Participe au conseil d'administration : aux débats et au vote des décisions sur toutes les fonctions définies dans les statuts (orientations politiques, gestion financière et ressources humaines, gestion des activités et développement)
- Porte et applique les décisions du CA
- Participe à une ou plusieurs commissions
- Participe à la recherche, l'accueil et l'intégration de nouveaux bénévoles

Promouvoir l'association et la représenter :

- Fait connaître les valeurs de l'ADMR et informe sur les activités et les services
- Participe à la représentation de l'association sur le secteur d'intervention de son association
- Participe aux animations organisées par l'association : fêtes, réalisations locales, salons...
- Assure une veille sur les besoins de la population et promeut le développement des nouvelles activités
- Encourage l'animation et les actions de développement du lien social

Peut assurer une mission de référent dans un domaine particulier (Monalisa, Bénévolat, Portage de repas, téléassistance, ...)



→ Compétences et qualités humaines requises

SAVOIRS

Connaître :

- Le secteur d'activité ;
- Le fonctionnement associatif ;
- Le mouvement ADMR, les statuts, le règlement intérieur, les valeurs ;
- Le projet politique ADMR ;
- Les principaux partenaires et le contexte local ;
- Les métiers de l'ADMR, la convention collective ;
- Les principes éthiques et de confidentialité.

SAVOIR-FAIRE

Communiquer :

- transmettre des informations,
- s'exprimer en groupe,
- écouter,
- débattre.

SAVOIR ETRE

Être :

- à l'écoute
- faire preuve de discrétion et de secret missionnel
- force de proposition
- dynamique



→ Modalités pratiques

Lieu d'activité : Territoire de l'association

Durée de la mission : 4 ans renouvelables

Périodicité et disponibilité requises : Toute l'année moins d'1 heure par semaine du lundi au vendredi

Profil recherché :

Bonne culture générale

Habitant impérativement sur le territoire de l'association (cf. art 4 des statuts de l'association locale)



→ Accompagnement de la mission

Tuteur-référent-responsable de l'activité :

- Membre du Bureau

Accompagnement proposé :

- Actions de formation/information avec l'équipe fédérale
- Formations Adyfor
- Réunions de bénévoles